



DEMANDE 2026 DE BONUS NORD DURABLE

LES PRINCIPAUX CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Le Département est là ! pour des espaces publics et des bâtiments sobres et performants

POUR LA HAUTE PERFORMANCE CLIMATIQUE DES BATIMENTS

Projet de construction, d'extension ou de rénovation de bâtiments visant à répondre aux exigences d'un label, d'une certification ou d'une démarche de développement durable :

- Bâtiment Passif/ Passivhaus et EnerPHit : <https://www.lamaisonpassive.fr>
- Effinergie (BBC Reno) : <https://www.effinergie.org/web/labels/renovation>
- Rev3 : <https://rev3.hautsdefrance.fr/referentiel-renovation-des-batiments-tertiaires/>
- HQE Bâtiment : <https://certivea.fr/solutions/hqe-batiment-durable/>
- Label BBCA : <https://www.batimentbascarbone.org/>
- Label Bâtiment Biosource
- Autres labels à préciser dans la demande de Bonus

POUR UNE STRATEGIE DE REHABILITATION ENERGETIQUE EXEMPLAIRE DU PATRIMOINE

Réalisation d'un audit énergétique reprenant l'analyse des consommations énergétiques du bâtiment et les différents scénarios d'interventions pour améliorer sa performance

POUR LA SOBRIETE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Réalisation au minimum de deux natures de travaux de rénovation énergétique comme : isolation des murs, isolation de toiture, isolation de plancher, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement ou mise en place d'un système de ventilation double flux, mise en place d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire décarboné (hors PAC air/air et air/eau), changement système d'éclairage, mise en place d'une énergie renouvelable

POUR L'UTILISATION DE MATERIAUX BIOSOURCES

Utilisation significative de matériaux biosourcés, issus de ressources biologiques renouvelables ou du recyclage, repris dans la liste suivante : bois, ouate de cellulose, laines à base de fibres végétales ou animales, bétons végétaux (chanvre, lin, colza)...

POUR L'INTEGRATION D'ENERGIES RENOUVELABLES EN AUTOCONSOMMATION

Géothermie, la récupération d'énergie fatale, éolien, biomasse, hydraulique ou solaire destiné à l'autoconsommation sans revente des surplus aux tarifs dits « Achat Obligatoire » fixés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

POUR L'INTEGRATION DE SOLUTIONS DE MOBILITES ELECTRIQUES BAS CARBONE

Installation de bornes de recharge électrique sur les parkings des équipements financés, ou dans les travaux d'aménagement de voirie, avec un stationnement réservé représentant plus de 5 % des places de stationnement

2. Le Département est là ! pour un environnement et une biodiversité préservés

POUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Projet d'aménagement qui inclut la création ou la restauration de Trame verte, bleue, noire et/ou marron en accord avec les documents de planification (SRCE, SCOT, PCAET, PLUi...)

POUR LA VEGETALISATION DES ESPACES

Projet qui fait intervenir des travaux visant à végétaliser une part significative du site avec plantation d'espèces régionales et l'aménagement d'habitats pour la faune

3. Le Département est là ! pour une ressource en eau protégée

POUR LA DESIMPERMEABILISATION DES SOLS

Projet qui fait intervenir des travaux de désimperméabilisation sur une surface significative du projet

POUR L'AMELIORATION DE LA GESTION DES EAUX DE SURFACE

Projet qui met en œuvre des techniques alternatives de gestion de l'infiltration des eaux pluviales (noues, jardins de pluie, fossés végétalisés), ou de lutte contre les inondations

POUR LA RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE DE TOITURE

Projet qui prévoit la mise en place de réservoirs extérieurs ou enterrés de récupération des eaux de pluie et des équipements permettant son utilisation pour des usages extérieurs et intérieurs conformes à la réglementation

4. Le Département est là ! pour des espaces délaissés revalorisés

POUR LA SOBRIETE FONCIERE

Projet qui permet un recyclage foncier ou une requalification d'espaces artificialisés en état de friche industrielle, commerciale, urbaine, agricole ou de service

5. Le Département est là ! pour une production et une consommation responsables

POUR L'INTEGRATION D'ESPACES DE PRODUCTION ALIMENTAIRE EN CIRCUIT COURT

Réalisation d'un espace de production alimentaire locale non commerciale mis à disposition des habitants ou usagers (exemple : jardin potager partagé...) ou à une structure de l'Economie Sociale et Solidaire (association, coopérative, structure d'insertion professionnelle...) pour transformer des aliments d'origine locale (légumerie...)

POUR L'INTEGRATION D'ESPACES DEDIES AUX ACTIVITES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Opération qui intègre la création ou la remise à neuf d'un espace dédié à une activité de l'économie circulaire avec des activités favorisant majoritairement le réemploi, la réutilisation, la réparation ou le compostage

POUR L'UTILISATION DE MATERIAUX OU DE VEGETAUX PRODUITS LOCALEMENT

Les matériaux utilisés pour la réalisation du projet ou les végétaux plantés sont fournis par des producteurs locaux basés dans un rayon inférieur à 100 km.

POUR LE REEMPLOI DE MATERIAUX EXISTANTS PROVENANT DU SITE MEME OU D'UNE FILIERE DEDIEE